Informations de base

2025/0901(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Conseil de résolution unique: nomination d'un membre **Subject** 2.50.10 Surveillance financière 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	LALUCQ Aurore (S&D)	19/02/2025
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/02/2025	Publication de la proposition législative	N10-0004/2025	
03/03/2025	Vote en commission		
04/03/2025	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A10-0024/2025	
10/03/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/03/2025	Décision du Parlement	T10-0023/2025	Résumé
11/03/2025	Résultat du vote au parlement		
25/03/2025	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
31/03/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/0901(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/10/02243

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE770.019	24/02/2025	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0024/2025	04/03/2025	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T10-0023/2025	11/03/2025	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	N10-0004/2025	19/02/2025	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2025/0607 JO OJ L 31.03.2025	Résumé

Conseil de résolution unique: nomination d'un membre

2025/0901(NLE) - 31/03/2025

La présente décision porte nomination du vice-président et de deux membres à temps plein du Conseil de résolution unique.

Acte non législatif

Décision d'exécution (UE) 2025/607 du Conseil du 27 mars 2025 portant nomination du vice-président et de deux membres à temps plein du Conseil de résolution unique.

Contenu

La décision nomme les personnes suivantes au Conseil de résolution unique (CRU) pour un mandat de cinq ans à compter du 1er avril 2025 :

- M. Miguel CARCAÑO SAENZ CENZANO en tant que vice-président ;
- Mme Slavka ELEY en tant que membre à temps plein ;
- M. Radek URBAN en tant que membre à temps plein.

Contexte procédural

La décision est fondée sur le règlement (UE) no 806/2014, et notamment son article 56, paragraphe 6. Le 15 janvier 2025, la Commission a adopté des listes de présélection de candidats après avoir entendu le CRU en session plénière, et les a transmises au Parlement européen et au Conseil. Le 19 février 2025, la Commission a adopté une proposition de nomination et l'a soumise au Parlement européen pour approbation. Le Parlement européen a approuvé la proposition le 11 mars 2025.

Entrée en vigueur

La décision est entrée en vigueur le jour de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne, soit le 31 mars 2025.

Ce résumé a été généré par une IA et révisé par un humain.

Conseil de résolution unique: nomination d'un membre

2025/0901(NLE) - 11/03/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé par 562 voix pour, 19 contre et 67 abstentions, la nomination de **Radek Urban** en tant que membre du Conseil de résolution unique pour une période de cinq ans.

Pour rappel, le règlement (UE) nº 806/2014 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique, prévoit que les membres du Conseil de résolution unique visés audit règlement sont nommés sur la base de leurs qualifications, de leurs compétences, de leur connaissance des domaines bancaire et financier, et de leur expérience en matière de surveillance et de réglementation financières, ainsi que de résolution des banques.

Le 19 février 2025, la Commission a adopté une proposition concernant la nomination de Radek Urban en tant que membre du Conseil de résolution unique et a soumis cette proposition au Parlement. La commission des affaires économiques et monétaires a ensuite évalué les qualifications du candidat proposé et a procédé à une audition de Radek Urban, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.

Le Parlement rappelle qu'il s'est engagé à garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes aux postes de haut niveau dans le domaine des services bancaires et financiers. Tous les organes et institutions de l'Union et des États membres devraient mettre en œuvre des mesures concrètes afin de garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes.